



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Ministère public MP  
Staatsanwaltschaft StA

Place Notre-Dame 4, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 39 39

*Fribourg, le 20 décembre 2023*

## Communiqué de presse

---

**Le 18 décembre 2023, le Procureur général a rendu une ordonnance de non-entrée en matière suite aux reproches formulés au Nonce apostolique par l'Abbé Nicolas BETTICHER contre l'Evêque Charles MOREROD et d'autres ecclésiastiques de haut rang.**

Dans un courrier adressé au Nonce apostolique en mai 2023, l'Abbé Nicolas BETTICHER avait reproché ou questionné certains agissements de Mgr Charles MOREROD et d'autres personnalités actuelles ou passées de haut rang de l'Eglise catholique suisse. Il opposait au premier d'avoir eu connaissance des abus sexuels dont se seraient rendus coupables trois religieux et de ne pas les avoir dénoncés. L'Abbé BETTICHER faisait en outre le grief à l'Evêque MOREROD d'avoir nommé deux d'entre eux par la suite à des fonctions auxquelles leur passé les rendait indignes.

Les investigations ont révélé que les faits concernant ces trois religieux et dénoncés par l'Abbé BETTICHER étaient déjà connus de la justice avant le courrier de mai 2023 et qu'aucun abus relevant du droit pénal n'avait été mis à jour, respectivement que d'éventuels abus étaient prescrits. Partant, le Procureur général a conclu qu'aucune infraction d'entrave à l'action pénale n'avait été réalisée par l'Evêque.

Il convient ici de souligner l'excellente collaboration de l'Evêché avec la Police de sûreté depuis l'entrée en fonction de Mgr Charles MOREROD. Celui-ci a en outre transmis de nombreux signalements, même sans caractère pénal, à la Police et, dans le cas présent, il avait veillé lui-même à remettre la lettre de l'Abbé BETTICHER aux enquêteurs.

Pour le reste, les accusations de dissimulation formulées par l'Abbé BETTICHER à l'encontre d'autres ecclésiastiques, à savoir Mgrs Alain DE RAEMY et Peter BÜRCHER ainsi que l'ancien Nonce Jean-Claude PERISSET, se sont soit révélées lacunaires, soit dénuées de caractère pénal.

Partant, le Procureur général a rendu le 18 décembre 2023 une ordonnance de non entrée en matière.

### Contact :

---

Fabien Gasser, Procureur général, T 026 305 39 39 (de 10.00 heures à 10.45 heures)